

**FORMULAIRE
FORMULE 62A**

AVIS DE MOTION EN AUTORISATION D'APPEL

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**AVIS DE MOTION EN AUTORISATION D'APPEL
(FORMULE 62A)**

Le 20 à h, le demandeur (*ou selon le cas*) demandera, en application de la règle 62.03, à le juge de la Cour d'appel, en son cabinet situé au Palais de Justice, rue Queen, à Fredericton, (N.-B.), la permission d'en appeler de l'ordonnance (*ou de la décision*) de le juge en date du 20, (*indiquer les mesures de redressement sollicitées, toute prétention d'irrégularité ou toute objection qui sera soulevée, en précisant les motifs d'appel et toutes les lois ou règles qui seront invoquées*);

(Lorsque le demandeur (ou selon le cas) demande la permission d'en appeler d'une ordonnance ou d'une décision interlocutoire) Le demandeur (*ou selon le cas*) demandera dans l'alternative une prolongation du délai pour émettre et signifier un avis d'appel au cas où le juge qui entend la motion déciderait que l'ordonnance (*ou la décision*) n'est pas interlocutoire;

Voici la liste des affidavits et autres preuves littérales qui seront présentés à l'audition de la motion (*donner la liste des affidavits et autres preuves littérales qui seront utilisés*).

FAIT à le 20

.....
Avocat du demandeur (*ou selon le cas*)
(*ou demandeur (ou selon le cas), s'il n'est pas
représenté par un avocat*)

Nom de l'avocat du demandeur (*ou selon le cas*) (*ou nom du demandeur (ou selon cas), s'il n'est pas représenté par un avocat*) :
Raison sociale de l'avocat (*s'il y a lieu*) :
Adresse aux fins de signification :
Adresse électronique (*le cas échéant*) :
Numéro de téléphone :
Numéro de télécopieur (*le cas échéant*) :

Formule 62A

Nom de l'avocat de toute autre partie (ou nom de toute autre partie, si elle n'est pas représentée par un avocat) :
Raison sociale de l'avocat (s'il y a lieu) :
Adresse aux fins de signification :
Adresse électronique (le cas échéant) :
Numéro de téléphone :
Numéro de télécopieur (le cas échéant) :

93-12; 2006-46